

FICHE D'INFORMATION**TRAITEMENT D'UN TATOUAGE PAR LASER PIGMENTAIRE**

Madame, mademoiselle, monsieur

Le but du traitement est de provoquer par un effet photo-acoustique la destruction des particules de pigment incluses dans la peau (derme).

C'est un traitement long nécessitant plusieurs séances (passages), avec un intervalle de deux mois au minimum entre chaque passage sur la même zone. Il n'est pas possible de prévoir le nombre total de passages nécessaires (de deux à cinq pour un tatouage amateur, jusqu'à dix pour un tatouage professionnel multicolore, de deux à trois pour un tatouage rituel ou accidentel).

L'éclaircissement du tatouage se fait progressivement.

Bien que le traitement par Laser pigmentaire soit le plus souvent efficace, aucune garantie ne peut être donnée d'un résultat total et parfait.

La douleur

Les impacts de Laser sont désagréables et parfois même douloureux dans certaines zones et peuvent donc nécessiter une anesthésie locale par une crème anesthésique (EMLA®), appliquée sous un pansement occlusif deux heures avant la séance, ou par l'injection d'un anesthésique local (entraînant une sensation de brûlure durant quelques secondes).

Le risque essentiel de l'anesthésie locale injectable est une allergie au produit anesthésique. Ce risque est rare.

Les suites immédiates :

Après passage du rayon Laser sur l'ensemble de la zone à traiter on observe un blanchiment de la peau ou un léger saignement punctiforme. Quelques heures après les traces blanchâtres sont remplacées par des croûtelles qui disparaissent en 8 à 10 jours.

Des soins locaux de désinfection et l'application de corps gras seront effectués tous les jours. Votre médecin vous précisera le type de pansement souhaité.

Une fois la cicatrisation terminée, une certaine proportion des pigments du tatouage aura disparu.

Le risque

- à distance du traitement il existe un risque faible de cicatrice. Toutefois, dans le cas d'un tatouage très dense en pigment, une légère modification de la surface de la peau en regard du tatouage peut être visible.
- pour limiter les risques de brunissement des zones traitées il faut éviter les expositions solaires pendant une période de un mois suivant chaque passage et une protection solaire par un écran total est indispensable dans les suites du traitement.
- des réactions gênantes pouvant se produire avec la prise de certains médicaments (isotrétinoïne), tout traitement médicamenteux en cours ou débuté pendant le traitement Laser doit être signalé.

Absence de cotation de cet acte médical à la Nomenclature de la Sécurité Sociale :

Aucun remboursement n'est possible et aucun arrêt de travail ne pourra être accordé pour cet acte à visée esthétique.

Le médecin qui vous a remis cette fiche est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Fiche mise à jour le 23 Janvier 2003.